Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260204-20260207-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 4 Février 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 29/01/2026
Membres en exercice : 11 Présents : 9 Pouvoirs : 1

Présents : Ronan TRELLU, Allain HOUEL (arrivé à 20h05), Nathalie GUÉRIN, Liliane SIMON, Jean-Marc ROUXEL, Anne-Sophie LEROUX, Virginie FAUCARD, Carmen VOLANTIN (arrivée à 20h25), Jérôme RICARD.
Absents excusés : Nathalie ERMEL (pouvoir à Allain HOUEL)
Absent : Xavier LE CUDENNEC
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.02.07 – DIVERS- SDE 22- CONVENTION DE GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE - VALIDATION PROJET AVENANT

M. le Maire explique que lors de la séance du 19 décembre 2025, le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'**avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie** (en PJ) portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),

- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,

- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),

- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire,
Ronan TRELLU

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 06/02/26.
Le Maire,
Ronan TRELLU